

PARTICIPANTS :

- Pour les personnels de direction des collèges :
 - Mostapha KRIAT Principal du collège de VILLENEUVE DE BERG ;
 - Jean Yves VIAIN, Principal du collège LE TEIL,

- Pour le Département,
 - Stéphanie BARBATO, Vice-Présidente en charge de l'Éducation et des Collèges,
 - Sandrine CHAREYRE, Conseillère Départementale, déléguée aux Politiques éducatives et à l'Enseignement supérieur,
 - Oriane LEPORCHER, Directrice des Ressources humaines,
 - Didier CHATEAU, Directeur Immobilier, Achats et Moyens,
 - Martine JOUAN, Chef du service Education,
 - Catherine BERNE Directrice Education, Jeunesse et Vie associative.

1. PRESENTATION DU SNPDEN

Le SNPDEN/UNSA est représentatif au niveau départemental, 60 % des chefs d'établissements ou adjoints en collèges ou lycées y adhèrent.

Organisation autour d'un secrétaire qui a succédé à Mme BAUSSART, désormais proviseure du Lycée Boissy d'Anglas à Annonay. Le syndicat a préféré désigner comme secrétaire un chef d'établissement de collège afin de privilégier les relations avec le Département.

2 adjoints : Mme CALLO, Principale de ST SAUVEUR, et Mme BAUSSART.
M KRIAT a en charge la communication au niveau académique.

2. PROJETS EDUCATIFS

Nous avons déjà exprimé auprès du Département et de la DSDEN les difficultés qui sont remontées sur le dossier commun. Les élus nous déclarent en avoir connaissance.

Des réponses ont déjà été apportées lors de la réunion du 13 février avec les responsables d'établissement. Le dossier commun est une démarche positive et la critique n'a vocation qu'à faire avancer le dossier.

Mme BARBATO indique que les services départementaux se sont trouvés aussi en difficulté pour instruire les nombreux dossiers et notifier les décisions.

Nous soulignons que la plateforme du Rectorat n'est pas adaptée, et espérons que l'outil va évoluer. Nous sommes favorables à un dossier en Pdf remplissable.

Pour Mme JOUAN, on n'a pas l'assurance que le Rectorat puisse faire évoluer la plateforme l'année prochaine et le Département va développer une autre solution en s'appuyant sur l'expérience des Pyrénées atlantiques.

Sandrine CHAREYRE et Stéphanie BARBATO souhaitent présenter les priorités départementales qui portent sur la restauration et le contrat de transition écologique.

S CHAREYRE évoque aussi le projet Ardèche Campus connecté qui a vocation à permettre à des élèves empêchés, de s'engager dans une formation d'enseignement supérieur.

Nous soulignons tout l'intérêt de ce projet.

2 COMMUNICATION ET SAISINE DU DEPARTEMENT

Les responsables d'établissement sont confrontés à une multitude d'interlocuteurs ; souhaitent qu'un interlocuteur, porte d'entrée unique, soit identifié au niveau du Département.

Quelles sont les responsables politiques et les responsables techniques ?

Au niveau des élus, la Vice-Présidence au niveau des collèges a été confiée à Stéphanie BARBATO, épaulée par Sandrine

CHAREYRE, qui est aussi déléguée à l'Enseignement Supérieur.

Mme CHAREYRE confirme que c'est le service Education qui est identifié pour être la porte d'entrée au niveau des collèges mais ce principe doit être travaillé en interne.

Coté maintenance informatique, Mme BERNE précise que, suite au transfert de l'ensemble des responsabilités sur la partie pédagogique et administrative au Département, le guichet unique du Rectorat va être supprimé et un guichet va être mis en place à compter de septembre au niveau du Département.

Au niveau des remplacements, Mme JOUAN indique que la gestion par les chargées de carrières et rémunération des agents des collèges au sein de la DRH (Christine ISSOSTA au Nord et Nathalie PASCAL au Sud) fonctionne bien et pense que l'entrée SEDUC serait moins pertinente par rapport à la nécessaire réactivité.

3. TRAVAUX ET MAINTENANCE

Nous souhaitons une amélioration des informations relatives aux travaux de maintenance, outre le programme de travaux, ils souhaitent avoir communication du calendrier de réalisation (sur le modèle de celui de la DSI).

M CHATEAU indique que ces éléments sont faciles à donner quand il s'agit de chantiers en régie mais pour les travaux confiés aux entreprises, il est difficile d'avoir les dates de réalisation d'autant que les travaux les plus importants ont lieu pendant les vacances.

M CHATEAU espère que la nouvelle organisation sur les rondes d'été par bassin sera probante ; par ailleurs, afin d'améliorer le suivi des opérations, des binômes vont être constitués au niveau des chargés d'opération.

Les délais sont trop longs entre le recensement des opérations, l'approbation de la liste par la commission permanente (février) et leur réalisation, nécessité de donner des informations régulières aux personnels des collèges mais également aux Conseils d'Administration (parents) ;

Par ailleurs, nous souhaitons avoir un retour sur les travaux de sécurisation, sur ce qui a été fait, ce qui reste à faire. Ils indiquent que les réalisations ne sont pas toujours conformes aux attentes. Problème des sous-traitants.

M CHATEAU indique que les travaux ont été programmés sur 3 ans, 2017.2018.2019, un bilan peut être communiqué.

4. GESTION DES AGENTS

Nous demandons des informations sur la répartition des agents des collèges:

Oriane LEPORCHER répond que la DRH est favorable à communiquer sur la dotation cible avec les critères qui sont pris en compte dans le calcul de la dotation de chaque collègue.

Catherine BERNE précise que suite au transfert de la mission restauration et entretien et des agents, le Département a lancé des études sur la partie restauration et entretien général afin de mettre en place des critères précis pour répartir les agents. Les établissements ont été associés à ces études et à la définition des niveaux de service.

Ce travail s'est inscrit à effectifs globaux constants d'où les faibles marges d'évolution par collègue.

Cette dotation cible est calculée annuellement et les possibilités de jouer sur les écarts sont les suivantes :

- Affectation des contrats aidés, en prenant également en compte les préconisations médicales
- Remplacements,
- Compensation de temps partiel.

O LEPORCHER rappelle les règles sur le remplacement :

Principe : Application d'1 semaine de carence à tous les postes.

Exceptions :

- Absence du chef de cuisine et absence de second de cuisine
- Application de 2 semaines de carence pour le poste d'agent de maintenance quand l'EPL dispose de 2 agents de maintenance

- EPLE avec internat
- EPLE < 6 agents y compris contrats aidés

Contrats de 35 h hebdomadaires, congés payés inclus.

Possibilité de mobiliser les Heures Supplémentaires. Les contrats de travail inférieurs à 45 jours font l'objet du paiement des congés.

Difficultés pour recruter chef de cuisine et même des agents polyvalents sur des courtes durées.

Sur le vivier des remplaçants, les collègues peuvent transmettre des candidatures spontanées ; besoin d'évaluer la qualité du travail même sur petits contrats, alerte de M JOUAN sur les recrutements de membres de la même famille.

Temps de travail : nouvel accord va prendre effet au 1^{er} septembre ; 1 607 heures au lieu de 1 546 heures.

Permanences : 5 jours petites vacances sauf Noël, 10 jours période estivale.

3 jours pour positionner les formations ;

2 jours flottants, qui peuvent basculer dans le compte épargne temps.

Accompagnement des agents : nous demandons : en cas de difficultés avec 1 agent, souhait de la présence pour le 2^{ème} entretien d'un représentant SEDUC et DRH ;

Procédures disciplinaires en cours dans 2 collèges, souhait des élues d'avoir connaissance de ces situations.

O LEPORCHER salue la formalisation de ces situations dans les collèges qui permet de disposer d'éléments factuels précis.

CR Réalisé par Jean Yves Viain